

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2010

L'an deux mille dix, le neuf septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Weitbruch, légalement convoqué le 3 septembre 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire Monsieur Fernand HELMER,

Nombre de conseillers en exercice **19**

Nombre de conseillers présents **17**

Monsieur le Maire, Fernand HELMER

Mesdames et Messieurs les Adjoints au Maire : Micheline BLANCK, Damien HENRION, Brigitte STEINMETZ, Jean-Claude KREBS et Jean-Claude GOTTRI.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Jean-Marc SUSS, François DISS, Bruno DEBUS, Jean-Marie KALLENBACH, Sandrine LUX, Christa METZ, Brigitte RIEHL, Robert GELDREICH, Jean-Marc PFRIMMER, Rémy RUBRECHT, Léonard STEINMETZ.

Absents excusés avec pouvoir **2**

Mme Julie GASS qui donne pouvoir à M. François DISS,
M. Paul KOBİ qui donne pouvoir à Robert GELDREICH,

Quorum

Calcul du quorum : $19 : 2 + 1 = 10$

Avec 17 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services

Le Maire accueille les conseillers municipaux en leur souhaitant une bonne rentrée et de bonnes vacances à ceux qui vont encore partir.

Le Maire informe le conseil municipal que le point n° 9 est retiré de l'ordre du jour en attendant des informations complémentaires et sollicite l'inscription d'un point supplémentaire : Budget Primitif 2010 - virement de crédits. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Puis le Maire entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communications du Maire concernant les réunions et les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
3. Contrat d'assurance des risques statutaires
4. Mairie - Création d'un ascenseur et mise en conformité de l'accessibilité des PMR - Avenants aux marchés publics
5. Révision des loyers concernant les logements communaux
6. Détermination du montant du loyer pour le logement sis 6, rue de Brumath
7. Travaux d'amélioration du point lecture, 1 rue de Brumath - Attribution des marchés
8. Travaux d'aménagement de la cour entre la mairie et le point lecture

- 9. Budget Primitif 2010 - virement de crédits
- 10. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Maire relève que le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2010, transmis aux conseillers municipaux, n'a pas fait l'objet d'observations écrites.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 15 juillet 2010 et procède à sa signature.

2. Communications du Maire concernant les réunions et les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

2/1 Réunions et actions diverses

Monsieur le Maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un Adjoint au maire a participé :

❖ Communauté de Communes de la Basse-Zorn

Réunion du bureau le 30 août

Réunions des commissions les

- 27 juillet : Attribution de lots au lotissement Hornleiss
- 30 août : Commission des Finances
- 8 septembre : Réunion en mairie avec les riverains et le bureau d'études concernant l'aménagement de la rue Longue en 2011

❖ Lotissement Hornleiss II

- Réunion de chantier les 21 et 29 juillet, 11 août, 8 septembre

❖ Réunions des commissions communales les

- 30 août : Commission d'appel d'offres :
 - Ouverture des plis concernant les travaux d'aménagement du point lecture
 - Examen des avenants concernant la mairie/création d'un ascenseur
- 1^{er} septembre : Commission pour l'élaboration des documents d'urbanisme avec le SCOTERS
- 3 septembre : Commission d'appel d'offres :
 - Attribution des marchés pour l'aménagement du point lecture

❖ Travaux à la mairie/Ascenseur

- Réunion de chantier les 28 juillet, 4 et 11 août, 8 septembre

❖ Ecoles

- 1^{er} septembre : Réunion avant la rentrée scolaire avec les enseignants et le personnel affecté à l'école maternelle
- 2 septembre : passage dans les écoles pour la rentrée avec Jean-Claude GOTTRI

❖ Réunions au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) les :

- 3 août et 7 septembre

❖ **Divers**

- le 19 juillet: Dépôt de plainte à la gendarmerie suite à une effraction au Millenium
- le 29 juillet : Dépôt de plainte à la gendarmerie pour vandalisme
- le 31 août : Réunion avec Mme LANG, Trésorier principal, et la municipalité concernant la situation financière de la commune
- le 8 septembre : Réunion concernant la création du giratoire avec le Conseil Général et l'entreprise, assisté de Mrs KREBS et GOTTRI
- le 6 septembre : Commission d'arrondissement de sécurité de Haguenau au CAIRE concernant le Millénium

2/2 Informations concernant les délégations du conseil municipal au maire (article L 2122-22 CGCT)

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner

Date de réception Des DIA	Propriétaire	Adresse du bien	section	parcelle	Acquéreur	Renonciation au droit de préemption urbain	Date d'envoi
03/08/10	M. Stéphane SILVA - BIBLISHEIM et Mme Audrey SILVIA - WEITBRUCH	Maison 28 rue Rott	26	35	Mme Marie-Christine GENSER 40, Rte de Brumath 67800 BISCHHEIM	oui	05/08/2010
03/08/10	Mme LAPP Sonia veuve CAPUTO 8 Hameau Birkwald	Maison 8 hameau Birkwald	23	11,14,15	M. MULLER Régis - WIMMER Elodie 9a, rue du Mal Foch 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	oui	05/08/2010
11/08/10	Mme BAUER-PETER Michèle 22 rue du Lin - WEITBRUCH	Maison 19, rue des tailleurs	7	69,294/105, 297/106	PETER Christophe - 22 rue du Lin - WEITBRUCH	oui	11/08/2010
23/08/10	Mme BAUER-MAULER Suzanne-WEITBRUCH, Mme KEMPF-BAUER Nathalie-GRIES et Mlle BAUER Emmanuelle-OSTWALD	Maison 6, rue Rott	4	101,132	M. et Mme FILBING Didier, 12 rue du Mont Sainte Barbe 67700 OTTERSTHAL	oui	25/08/2010
02/09/10	PETER Raymond - 1 chemin du Birkwald - WEITBRUCH	Terrain 1, rue de la Chaux	2	165/10	M. et Mme KLIEBER Marc - 3 rue de la Chaux - WEITBRUCH	oui	07/09/2010

3. Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant la délibération en date du 26 mai 2009 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 celui-ci a retenu l'assureur Groupama Alsace et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

➤ Taux : 2,80 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

➤ Taux : 1,00 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1er janvier 2010
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 auprès de Groupama Alsace selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

➤ Taux : 2,80 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

ET

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

➤ Taux : 1,00 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1er janvier 2010 pour une durée de quatre ans.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

4. Mairie – Création d'un ascenseur et mise en conformité de l'accessibilité des PMR - Avenants aux marchés publics

Le conseil municipal,
Vu la délibération du 18 février 2010 attribuant les travaux,
Vu l'exposé du Maire,
Vu l'avis favorable du 30 août 2010 de la commission d'appel d'offres,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver les avenants énoncés ci-dessous

N° lot	intitulé	Titulaire	Montant initial du marché TTC	N° de l'avenant	Montant de l'avenant TTC	Taux de l'augmentation	Montant total du marché TTC
01	Gros œuvre	HEILI SAS	35.091,71	01	- 5.594,89	- 15,95%	29.496,83
03	Installations sanitaires	TR2A	19.412,60	01	- 3.894,32	- 20,06%	15.518,28
04	Etanchéité couverture zinc	BEYER COUVERTURES	15.634,29	01	+ 3.200,15	+ 20,46%	18.834,44
08	Peinture intérieure et extérieure	BRONNER Charles et Cie	6.688,89	01	+ 388,70	+ 5,81%	7.077,59

Le montant total du marché passe de 164.771,97 € TTC à 158 871,61 € TTC

- De préciser que vu la réalisation du cuvelage en raison des infiltrations d'eau, les délais de réalisation des travaux sont prolongés du 31 juillet 2010 au 6 octobre 2010.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables y afférentes.

5. Révision des loyers concernant les logements communaux

Le Maire expose :

Le contrat d'occupation des divers logements précise que la révision des loyers se fait le 1^{er} septembre de chaque année sur décision du conseil municipal.

Le Maire propose de prendre une délibération à validité permanente qui permettra de réviser les loyers tous les 1^{er} septembre sur la base de l'indice INSEE : Indice de Référence des Loyers connu à cette date.

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité

- que le montant des loyers actuellement en cours seront révisés tous les 1^{er} septembre de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) connu à cette date.
- D'autoriser le Maire à établir les titres de recettes

6. Détermination du montant du loyer pour le logement sis 6, rue de Brumath

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité

- de fixer le loyer pour le logement sis 6, rue de Brumath à 480 €/mois sans les charges
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de bail avec le futur locataire
- De préciser que la révision du loyer se fera tous les ans en fonction de l'indice de référence des loyers à la date d'effet du bail
- De charger le Maire d'établir le titre de recettes.

7. Travaux d'amélioration du point lecture, 1 rue de Brumath – Attribution des marchés

Le conseil municipal,

Vu l'appel d'offres réalisé pour les 4 lots,

Vu l'avis favorable du 3 septembre 2010 de la commission d'appel d'offres,

DECIDE à l'unanimité

- d'attribuer les marchés comme suit :

N°des lots	Nom du candidat	Montant HT	Montant TTC
LOT 01	BEYER COUVERTURES SAS 67 BRUMATH	18.983,80	22.704,62
LOT 02	DECO PEINT SA - 67 KILSTETT	15.745,00	18.831,02
LOT 03	KOEHLER G & Fils - 67 STRASBOURG	2.345,00	2.804,62
LOT 04	D & G MENUISERIE - 55 ANDERNAY	14.980,00	17.916,08
	TOTAL	52.053,80	62.256,34

- d'autoriser le Maire à signer les marchés et toutes les pièces correspondantes,
- de charger le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Général dont pourraient bénéficier ces travaux,
- de préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2010.

8. Travaux d'aménagement de la cour entre la mairie et le point lecture

Le Maire donne la parole à l'Adjoint au Maire chargé des travaux, Damien HENRION qui expose que :

Vu les travaux pour la création de l'ascenseur,

Vu la place de stationnement pour « handicapé » à créer dans la cour à coté de l'accès à l'ascenseur,

Vu l'état de l'enrobé sur la partie restante,

Vu que les engins de chantier seront sur place,

Considérant que l'aménagement de l'ensemble de la cour sera plus cohérent avec l'intégration d'espaces verts,

Il propose de procéder à la réfection de la totalité de la cour pour un montant estimé à environ 5.000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- de réaliser les travaux d'aménagement de la cour
- de charger le Maire de solliciter des offres et d'attribuer les travaux conformément au code des marchés publics
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

9. Budget Primitif 2010 – virement de crédits

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de virer 100.000 € du compte 2313 aux comptes

- 21312 *Bâtiments scolaires*
- 21318 *Autres bâtiments publics*
- 21758 *Autres installations, matériel et outillage techniques*
- 2188 *Autres immobilisations incorporelles*

Pour 25.000 € chacun

10. Questions et informations diverses

- Samedi 11 septembre 2010 : portes ouvertes du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux.
- La sortie du conseil municipal est prévue le samedi 13 ou le vendredi 12 novembre, la date sera confirmée dans les meilleurs délais.
- Une sortie forêt est prévue le 16 octobre 2010 avant le départ de M. Simon BERTHON prévu le 15 novembre 2010.
- Don à la commune d'un vitrail par Monsieur Bruno GESTER qui sera mis en place à l'entrée arrière de la mairie.
- Monsieur François DISS demande si une journée de travail est prévue pour les conseillers municipaux concernant la mise en place de gravier au cimetière comme l'an passé.
Après concertation, vu que les travaux d'aménagement du 2ème étage de la mairie monopolisent déjà beaucoup de temps, il est décidé que les agents communaux se chargeront des travaux au cimetière cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45

Lu et approuvé : Suivent la signature des personnes présentes.

Pour extrait conforme, Weitbruch le 16 septembre 2010.

Le Maire,

Fernand HELMER